

LES ÉCHOS DU CPAG

N° 119 - 1er trimestre 2022



*Pour qu'une partie de
pêche reste une partie
de plaisir*

- **Compte rendu AG**
- **Navigation à Jersey et Guernesey**
- **Circulation dans le port de Hérel**
- **La pêche en hiver**

Sommaire

	<u>Pages</u>	
Photo de couverture : Photo prise par le CPAG	1	Les rédacteurs : Patrick ALVES Jean-Luc BRIAULT Jean-Pierre DURAND Jean LEPIGOUCHET
Le mot du président	3	
Du côté de la réglementation : Rappels Naviguer à Jersey et Guernesey Circulation dans le port de Hérel	4-5 5-6 6-7	
Du côté des actualités : Renouvellement des adhésions Assemblée Générale Autres actualités	7 8-10 11	Comité de rédaction : Patrick ALVES Jean-Luc BRIAULT Jean-Pierre DURAND Jean LEPIGOUCHET
Du côté pêche : L'Écho des côtes La pêche en hiver Animations en 2022	11-12 12-16 17	Impression : Imprimerie MAG'PRINT Philippe MARIE 37 bd Alsace-Lorraine 50200 Coutances Tél : 02 33 45 36 71
Du côté navigation : Parler marin (3ème partie)	18-20	
Nous rejoindre, se renseigner	21	
Bulletin d'adhésion	22	
À table : Haddock poché à l'oeuf	23	
Les rendez-vous 2022	24	

Pour nous contacter, se renseigner :

CPAG : Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Dr Paul Lavat

50400 GRANVILLE

Portable : 06 83 99 36 90

Courriel : contact@cpagranville.fr

Site Internet : www.cpagranville.fr

Nos permanences : Tous les mercredis et samedis matin de 10h à 12h à l'adresse ci-dessus

Toute l'équipe du conseil d'administration du CPAG se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Notre souhait principal est bien sûr celui de vous savoir en bonne santé et espérer que ces longs derniers mois d'incertitudes ne seront plus bientôt qu'un mauvais souvenir.

Nous pouvons qualifier l'année 2021 d'année particulière dans la mesure où la situation sanitaire ne nous a pas permis de nous rencontrer aussi souvent que nous le souhaitions.

Espérons que 2022 sera l'année du renouveau. Que cette nouvelle année nous offre le plaisir de pouvoir nous retrouver aussi bien lors de nos permanences que durant nos ateliers mensuels ou nos ateliers pratiques mais aussi sur la plage pour parfaire notre technique de lancer ou partager une belle sortie de surfcasting ou encore sur l'eau pour une partie de pêche sur Chausey ou une marée de pêche à pied.

Pour ce faire, l'équipe du club vous propose cette année un programme d'animation bien rempli avec un concours bateau, un concours de surfcasting et des sorties en mer en groupe, sans oublier les sorties pêche au thon.

2022 sera également pour le club une grande année de préparation puisque nous aurons le grand plaisir de fêter en 2023 les 50 ans du CPAG. Cet événement mérite bien un important investissement et je peux d'ores et déjà vous annoncer que l'équipe du conseil d'administration travaille d'arrachepied pour vous proposer un programme d'animation et des festivités à la hauteur de l'évènement.

Nous espérons que vous prendrez toujours plaisir à partager des sorties de pêche avec nous et avec vos amis, que vous aurez de très belles surprises au bout de vos lignes, dans vos haveneaux.

Nous espérons aussi vous retrouver souvent lors de nos permanences et nos ateliers pour échanger, partager confronter nos techniques, nos montages ... tout ce qui nous fait rêver lorsque nous parlons de pêche.

Nous souhaitons que 2022 soit une année où une partie de pêche reste une véritable partie de plaisir et de partage.

Bonne année à tous et à vos proches.

Le président,

Patrick ALVES

Rappels

- **Réserve de Chausey :**

D'après un témoignage récent à prendre tout de même avec réserve, des plaisanciers se sont fait verbaliser alors qu'ils remontaient un casier au nord de Longue Ile, ce qui est étonnant car ce n'est pas dans la réserve.

La réserve que l'on doit nommer précisément « cantonnement à crustacés » a été créée par arrêté du Ministre de la Marine Marchande en date du 14 août 1964.

Selon l'article 3 dudit arrêté « **la pêche à pied, la pêche en bateau et la pêche sous-marine sont interdites sur toute l'étendue du cantonnement quelles que soient les espèces, crustacés, poissons ou coquillages et quels que soient les engins à l'exception toutefois des lignes tenues à la main* qui restent seules autorisées. La récolte des végétaux marins y est également interdite.** »

* NDLR : à main nue ou avec une canne.

Vous trouverez ci-après les points GPS des limites ainsi que la carte. Un conseil : ne mettez pas de casiers trop près du cantonnement, la violence des courants pouvant les faire dériver.

- **La pêche du bouquet** ferme le 28 février.

- **La coquille St-Jacques** est ouverte sur la côte ouest du département jusqu'au 15 mai. Sur le nord et l'est l'ouverture est calquée sur celle des professionnels (se renseigner éventuellement aux AFFMAR).

- **Minquiers** : il est rappelé qu'il est possible d'y pêcher à la ligne à condition d'être en possession d'un passeport. Par contre le débarquement est interdit.

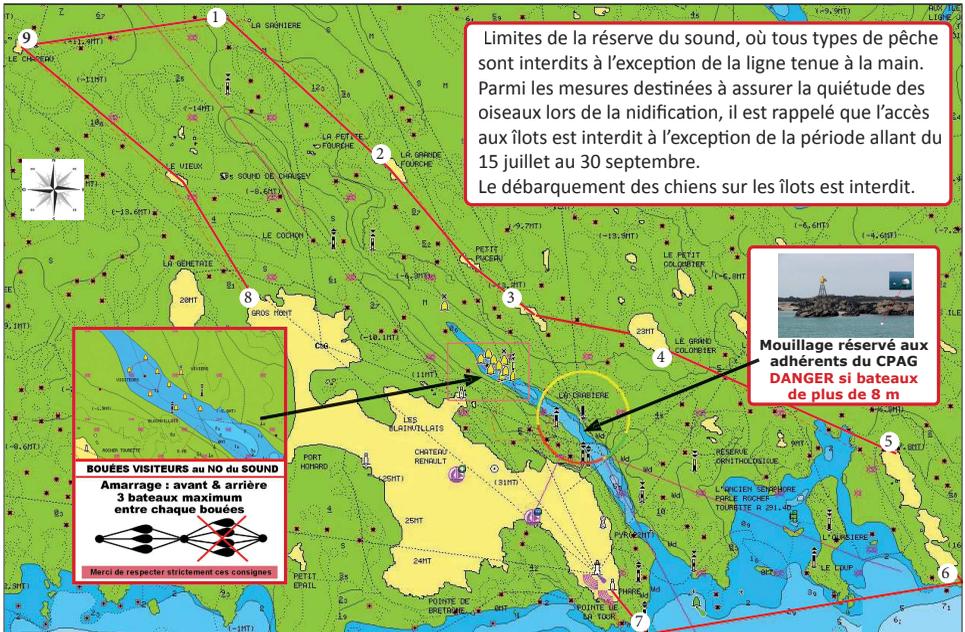
Jean LEPIGOUCHET

Points GPS des limites de la réserve du Sound :

1. La Saunière : N 48.53'217 / W 01.50'415
2. La Grande Fourche : N 48.52'932 / W 01.49'946
3. Le Grand Puceau : N 48.52'631 / W 01.49'519
4. Le Grand Colombier : N 48.52'569 / W 01.49'084
5. Pointe NW de Longue Île : N 48.52'387 / W 01.48'494
6. Pointe SE Longue Île : N 48.52'142 / W 01.48'274
7. Balise du Tonneau : N 48.52'054 / W 01.49'204
8. Pointe NW du Gros Mont : N 48.52'687 / W 01.50'337
9. Le Chapeau : N 48.53'167 / W 01.50'973

Les points de 1 à 9 sont reportés sur la carte (page suivante)

Réserve du Sound de Chausey et mouillage du CPAG (bouée blanche n° 62)



Naviguer à Jersey et à Guernesey

La situation sanitaire étant en constante évolution (arrivée du nouveau virus « Omicron »), les conditions de navigation et de débarquement à Jersey et Guernesey changent en conséquence.

➤ Jersey

En ce qui concerne Jersey, nous vous conseillons de consulter le site « gov.je » avant de vous rendre à Jersey ou d'appeler au 0044 1534 447730 ou 447708. Quoiqu'il en soit une déclaration est à effectuer dans le site « gov.je » : Cliquer sur « Travelling to Jersey » puis « Translate » ; Choisir « Français » dans « Languages available » ; Cliquer sur « Coronavirus (COVID-19) » ; Puis « Voyager à Jersey », « Formulaire de voyage », « Compléter le formulaire » dans le cadre vert.

➤ Guernesey

Les îles de Guernesey accueillent les Français avec de nouvelles conditions : COVID-19. Les conditions d'accueil pour un séjour à Guernesey ont changé depuis le 16 août 2021.

Du côté de la réglementation

Désormais les voyageurs arrivant de France et ayant reçu la double vaccination depuis 14 jours (sans antécédents de voyage sur les pays en liste rouge du Royaume Uni dans les 14 jours précédents) seront classés en catégorie 2 et pourront donc profiter de leur séjour sur les îles.

Voici les règles sanitaires à suivre, elles s'appliquent à toute personne à partir de 12 ans :

- Un enregistrement en ligne doit se faire sur le lien suivant <https://traveltracker.gov.gg> ; remplir un formulaire par personne.
- Le QR code français du pass sanitaire n'est pas toujours bien lu sur les îles, il faudra donc se munir de l'attestation papier fournie lors de la vaccination et attestant bien les 2 doses.
- Les voyageurs venant de France, devront passer un test PCR le jour de leur arrivée à Guernesey et devront ensuite s'isoler le temps des résultats. Un autre test sera fait 7 jours après, ou le jour du départ en cas de départ avant le 7e jour. Il faut compter entre 24 et 48h pour obtenir les résultats.
- Les tests doivent se faire à Guernesey ; ceux effectués en France ne seront pas valables. Les tests sont à la charge des voyageurs ; il faut compter £25 par test.
- Les enfants et jeunes de 12 à 17 ans voyageant avec des adultes complètement vaccinés doivent appliquer les mêmes règles que les adultes.

Concernant les enfants de 11 ans et moins voyageant avec des adultes entièrement vaccinés, ils ne seront pas testés, mais ils devront tout de même se soumettre à la même période d'auto-isolement que les adultes qui les accompagnent.

Pour plus d'informations <https://covid19.gov.gg/guidance/travel/current>

Restez connectés pour suivre l'actualité des conditions d'entrée sur le territoire de Guernesey (visitguernsey.com).

Jean-Pierre DURAND

Circulation dans le port de Hérel

Nous vous rappelons les règles de priorité dans le port de Hérel :

Le chenal principal (n° 1) va de la cale à la porte. Il est prioritaire sur tous les autres en particulier sur le chenal secondaire (n° 2) qui va du poste à carburants au chenal principal.

Assemblée Générale

L'assemblée générale ordinaire du CPAG a été tenue le vendredi 15 octobre 2021 dans la salle de l'Espace du Bocage à la Haye-Pesnel en présence de M. Alain NAVARRET, Maire de la Haye-Pesnel et Conseiller départemental.

Le président, Patrick ALVES, a ouvert la séance et a présenté les excuses de Bertrand SORRE, député.

Le président constate que 29 adhérents sont présents et 20 sont représentés. L'assemblée générale en application de l'article 10 des statuts peut délibérer valablement.

Le président rappelle la date de création du CPAG le 16 décembre 1973 et a présenté le rapport moral et d'activité.

- Il a rappelé les actions qui doivent s'exercer dans le cadre de l'article 2 des statuts à savoir :
- La pratique de la pêche de loisir ;
- Assurer la pérennité des espèces ;
- Protéger l'écosystème aquatique ;
- Protéger la nature ;
- Contribuer à la défense de l'environnement ;
- Détecter les pollutions.

Le nombre d'adhérents est en léger retrait (360 au lieu de 382 en 2020) suite à la situation sanitaire.

La communication se fait essentiellement par :

- les permanences de l'association les mercredi et samedi matins (88 sur l'année 2019-2020 et 76 sur l'année 2020-2021) qui représentent une fréquentation de 1045 personnes en 2019-2020 ;
- le site internet qui a été entièrement refondu en 2020 avec de nouvelles fonctionnalités ;
- la revue trimestrielle Les ÉCHOS publiée à 650 exemplaires ;
- l'annuaire des marées publié à 7000 exemplaires avec 61 annonceurs ;
- les calendriers publiés à 1000 exemplaires en grand format et 3000 en petit format ;
- les ateliers mensuels et du samedi ont été déprogrammés suite aux contraintes sanitaires et remplacés par un système de télé-ateliers adressés par courriel et mis en ligne dans le site du CPAG. Ce système a été très apprécié par les adhérents.

Le CPAG participe aux instances suivantes :

- CPML
- FNPP
- Comité de pilotage Natura 2000
- Comité de gestion de Chausey
- Conservatoire du littoral
- Qualité des eaux
- Presse et Télévision...

Les principaux sujets traités ont concerné :

- la circulation et le stationnement sur l'estran ;
- le projet portuaire ;
- le mouillage de Chausey ;
- la pêche au thon.

Résolution n°1 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité le rapport moral et d'activité de l'exercice 2020-2021 du président.

Le trésorier, Gérard MONGIN, a présenté les comptes :

Les produits s'élèvent à 46 100 euros ;

Les charges s'élèvent à 44 131 euros ;

L'exercice se solde par un excédent de 1969 euros ;

Le patrimoine de l'association s'élève à 43 054 euros.

Résolution n°2 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité le rapport financier de l'exercice 2020-2021.

Jean LEPIGOUCHET, vice-président, a présenté un résumé des activités du Comité 50 dont il est le président. Plusieurs sujets importants ont pu être abordés durant l'année 2021 malgré la situation sanitaire :

- le problème de la circulation et du stationnement des tracteurs et remorques sur l'estran ;
- Le nouvel arrêté pêche à pied ;
- la qualité des eaux littorales ;
- l'étude sur le bouquet.

Cotisation 2021/2022

La cotisation au CPAG 2021/2022 reste fixée à 22 euros.

Pour faire face à l'évolution des coûts, sur proposition du conseil d'administration l'assemblée générale a voté l'évolution du montant de la cotisation au club de 1 euro par an à compter de l'exercice 2022-2023 pour la portée à 25 euros.

Le président, suite à une question d'un adhérent, précise que les réserves du club représentent un peu moins de 50% d'une année de fonctionnement et qu'il est raisonnable de maintenir ce pourcentage pour faire face aux aléas de gestion.

Le montant de l'adhésion à la FNPP est actuellement de 15 euros.

Du côté des actualités

Résolution n°3 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité l'évolution de la cotisation au CPAG à compter de l'exercice 2022-2023.

Comme chaque année, le conseil d'administration a été renouvelé par tiers.

Résolution n°4 : L'assemblée générale valide à l'unanimité les candidatures au conseil d'administration.

- Sont élus : Jean-Luc BRIAULT, Gérard MONGIN, Benoît DEVAIN et Jean-Benoît LEMOULAND.

Les trophées 2020-2021 ont été remis aux adhérents ayant pris les plus belles prises (bar, lieu, dorade).

Pour terminer cette assemblée générale, le président a présenté le calendrier des animations 2022, a clos la séance et invité les présents à un verre de l'amitié.

Jean-Pierre DURAND

Composition du Conseil d'administration 2021-2022

Poste	Titulaire
Président	Patrick ALVES
1 ^{er} vice-président	Jean LEPIGOUCHET
2 ^{ème} vice-président	Jean-Pierre DURAND
3 ^{ème} vice-président	Jean-Marie LEPROVOST
Secrétaire	Jean-Pierre DURAND
Secrétaire adjoint	Jean-Luc BRIAULT
Trésorier	Gérard MONGIN
Trésorier adjoint	Alain THOUBANIOUCK
Membres	Patrick COSTILS Benoît DEVAIN Pascal LE NAOUR Jean-Benoît LEMOULAND Dominique PLANCHON

Autres actualités

- **Le Collectif Emeraude Cotentin** qui avait été créé en 2008/2009 pour défendre la position des plaisanciers, pêcheurs et autres usagers de la mer (80 associations l'avaient rejoint) au sein du Parc Marin, est évidemment en sommeil depuis l'abandon du projet de parc par l'État. Cependant il restait des fonds sur le compte bancaire et nous avons pu faire un don de 984 € à la SNSM de Granville-Chausey et celle de Cancale.
- **À Cherbourg**, du nouveau : Madame Aude DUVAL-MOLINOS a pris ses fonctions de Cheffe du Pôle Affaires Maritimes en remplacement de Sébastien De MARIA. Nous l'avons rencontrée le 4 octobre pour présenter le Comité 50 et les sujets en cours dans la Manche. Elle semble vouloir travailler positivement et elle envisage de réunir le comité de suivi départemental dès janvier.
- **Chausey** : aux dernières nouvelles il ne sera pas possible d'y implanter un relais pour la téléphonie mobile (site classé).
- **La Cité de la Mer** fêtera ses 20 ans en 2022. Une journée festive et ludique est prévue le 2 juillet.
- Le prochain **tour des ports de la Manche** arrivera à Granville le 8 juillet.

Jean LEPIGOUCHET

Du côté pêche

L'Écho des côtes

Ces trois derniers mois ont permis de faire de belles pêches tant du bord qu'en bateau, qu'à pied avec de belles prises : bars, dorades grises, quelques daurades royales mais de petites tailles, maquereaux, margates, calmars et thons rouges, homards, tourteaux, étrilles, bouquets et coquilles Saint Jacques.



Du côté pêche



De belles images et bravo à tous ces heureux pêcheurs.

Aujourd'hui, la pêche du thon est fermée, nous préparons déjà la 3^{ème} saison. Nous pouvons nous satisfaire de la démarche engagée, elle suscite intérêt et passion et nous progressons de manière significative avec toujours plus d'adeptes.

La saison qui commence est très hétéroclite en termes de pratique halieutique à savoir que pour bon nombre de pêcheurs c'est l'heure de remiser bateau et matériel, de procéder à l'hivernage en attendant les premiers beaux jours. Pour d'autres, la saison du lieu jaune est lancée avec le refroidissement de la température de l'eau ; les beaux spécimens se rapprochent de nos spots de pêche. C'est aussi l'occasion de préciser que durant cette période d'autres espèces peuvent être recherchées comme le merlan ou le turbot.

Alors, changez de spot, osez, sortez pêcher profitez des belles journées certes fraîches qui nous attendent.

Patrick ALVES

La pêche en hiver

En cette période hivernale, pour les plus courageux qui s'aventureront sur l'eau malgré la température, de belles pêches sont possibles.

Nous avons l'habitude de rechercher le lieu, mais nous pouvons également rechercher d'autres espèces de poissons et parmi celles-ci nous pouvons citer le merlan, le turbot mais aussi le cabillaud ou la julienne.

Je vous propose pour la pêche du lieu jaune et du turbot de les pêcher avec un appât de choix : le lançon.

Le lançon : c'est un poisson de forme allongée qui mesure environ 15-20 cm et qui peut atteindre 40 cm. Il présente une tâche noire sur le museau.

Et pour l'utiliser comme appât il faut commencer par le pêcher puis le conserver vivant.

Pêcher le lançon : c'est un poisson qui s'enfouit dans le sable et qui sort en pleine eau au moment des étals. Il faut les rechercher aux abords des bancs de sable. Sur le sondeur du bateau, ils se reconnaissent aisément par le fait qu'ils sont en banc et qu'une boule de détection s'affiche sur l'écran du sondeur.

Leur pêche se pratique avec une mitrailleuse munie de petits hameçons lestée d'un petit plomb.

Une fois pêché, il faut les conserver dans un bac d'eau de mer propre et oxygéner l'eau avec un bulleur.

➤ La pêche du lieu jaune au lançon

Le matériel :

Bas de ligne de 35 à 50/100^{ème} suivant la taille des poissons recherchés ;

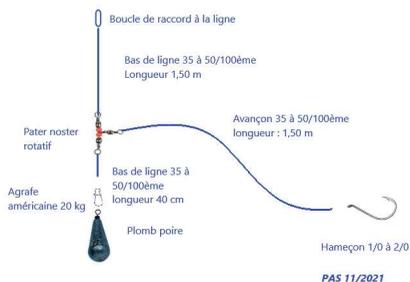
Un bas de ligne de 1,50 m pour relier le bas de ligne au corps de ligne ;

Un émerillon pater noster rotatif pour fixer l'avançon ;

Un bas de ligne terminal (35 à 50/100^{ème}) pour relier l'émerillon pater noster à l'agrafe américaine (20 kg) qui recevra le plomb ;

Un avançon (35 à 50/100^{ème}) de 1,50 m se terminant par un hameçon 1/0 ou 2/0 qui recevra le lançon.

Montage pour la pêche du lieu jaune au lançon



Du côté pêche

Le lançon est fixé sur l'hameçon par le museau.

La pêche :

La technique de pêche est relativement simple :

- laisser descendre le montage au fond ;
- toujours garder le contact avec le fond en faisant des mouvements relativement lents pour animer le dispositif ;
- à la touche, laisser le poisson attraper le leurre, attendre 4 à 5 secondes avant de ferrer.

➤ La pêche du turbot

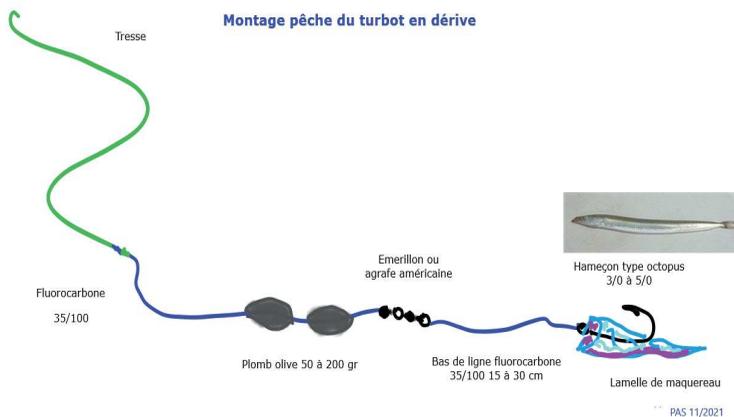
Le matériel :

Un bas de ligne de 35 à 50/100^{ème} en fluorocarbonate de 1,50m de longueur ;

Un plomb olive de 50 à 200 g selon la profondeur et le courant ;

Un émerillon ou une agrafe américaine (20 kg) ;

Un bas de ligne terminal de 15 à 30 cm de 35 à 50/100^{ème} avec un hameçon 3/0 à 5/0 qui recevra le lançon esché par le museau ou une lamelle de maquereau.



➤ La pêche du merlan

Le merlan est capturé en association avec le cabillaud, le lieu, l'aiglefin, la sole, la plie et le turbot.

Quand le pêcher ?

Le merlan est un poisson qui affectionne les eaux froides (10° et en dessous).

Il est présent sur nos côtes de l'automne jusqu'à fin mars.

Où le pêcher ?

À partir de la description faite ci-dessus de son habitat et de son alimentation, la première démarche à réaliser est de rechercher sur les cartes marines les zones correspondantes. Il ne faut pas négliger de le rechercher autour des épaves.

La seconde démarche consiste à se rendre sur ces zones et de tester en action de pêche.

Comment le pêcher ?

- En dérive et à soutenir :

Dans notre région le merlan se pêche principalement en dérive ou à soutenir. Il faut savoir que dans un premier temps il faut localiser le banc : la pêche en dérive est à privilégier. Une fois le banc détecté, la pêche peut se faire à soutenir.

- L'animation :

En dérive, le principe consiste à laisser glisser le montage de manière à positionner le plomb au raz du fond, remonter le montage d'un mètre, dandiner légèrement puis remonter à nouveau d'un mètre et recommencer.

La ligne doit être en permanence en tension.

Dès la première touche en pêche à soutenir, il faut mouiller immédiatement, mettre en place le sac ou le bac de strouille et pêcher avec le même montage à soutenir.

Le montage : clipot, perles et sequins

- Les clipots : Les clipots sont les ustensiles indispensables pour la pêche du merlan. Ils offrent la possibilité indispensable pour sa pêche d'écarter les avançons du bas de ligne.

Les montages du commerce à 2 ou 3 clipots sont suffisants.

Les clipots sont soit métalliques soit en poils de balais rouge.

- Les avançons : Les avançons doivent être montés de façon à ne pas pouvoir se toucher, se croiser ou s'emmêler.

Ils se montent avec un fluorocarbonate en 30 ou 35/100^{ème}, des perles et des sequins, montés alternativement.

Il ne faut pas hésiter à mettre 3, 4 ou 5 perles et/ou sequins et de couleurs variées car le merlan est attiré par tout ce qui brille ou scintille.

De plus, compte tenu des dents acérées du merlan, les perles et sequins protègent l'avançon.

La taille des hameçons varie du n° 4 à 2/0.

La longueur des avançons sera de 15 à 25 centimètres maximum en fonction de l'écartement entre chaque clipot.

Du côté pêche

Le montage :

Il se pêche avec un bas de ligne composé de 2 à 3 avançons fixés sur des clipots métalliques de 20 à 25 cm ou des poils de balais rouges.

Les avançons sont composés d'un fluorocarbure de 30 ou 35/100^{ème} de 15 à 20 cm maximum muni de perles 3, 4 ou 5 perles et sequins et d'un hameçon n° 4 à 2/0.

Pour sa pêche sur épave, il est possible d'utiliser des trains de plumes mais à condition d'escher les hameçons avec un appât.



Le montage



Détail hameçon et sequins

Les appâts :

Pour la pêche du merlan, s'il y a une règle à appliquer, c'est bien celle de la fraîcheur de l'appât : plus ce dernier est frais, plus il est efficace.

Le mieux est de pêcher sur place un tacaud ou un maquereau que l'on débite en lanière au fur et à mesure. Il est également possible de pêcher avec de l'arénicole qui sera montée bien droite sur la hampe de l'hameçon.

Si la pêche du merlan est difficile, l'astuce consiste à panacher deux appâts sur l'hameçon.

➤ La pêche du cabillaud et de la julienne

Nous avons à différentes occasions expliqué la pêche du lieu jaune au leurre souple. Pour la pêche du cabillaud, les mêmes principes s'appliquent. En revanche, il ne faut pas négliger la taille des leurres et ne pas hésiter à utiliser les leurres de couleur rouge, rosé ou orange.

Leur recherche se fera plus au large, autour des épaves ou sur des profondeurs plus importantes.

Pour conclure, cet article présente des modes de pêche différentes de celles habituellement appliquées mais je peux vous l'assurer très efficaces.

Pour autant, il ne faut surtout pas négliger les techniques plus traditionnelles comme la pêche avec des trains de plumes (blanches, rouges, oranges ou vertes), des anguillons avec un jig muni d'assist hooks fixés sur le haut du jig.

Je peux vous confirmer que ces techniques fonctionnent toujours très bien.

Il faut retenir comme principes de base que la température de l'eau est fraîche, voir froide. Il faudra toujours aller rechercher le fond, pratiquer la technique de l'ascenseur en faisant quelques tours de manivelle du moulinet, puis faire une pause et remonter 1/3 de la hauteur d'eau avant de laisser votre montage repartir au fond.

Il ne vous reste plus qu'à braver le froid pour avoir de belles sensations avec de très belles prises.

Patrick ALVES

Animations en 2022

L'équipe du CPAG a commencé à développer un programme d'animation axé sur le surfcasting en proposant des animations sur les techniques de lancer. Ce programme sera poursuivi au cours de cette année 2022 tant au niveau des ateliers pratiques pour la réalisation des montages que sur la plage pour s'exercer au lancer.

Cette animation s'adresse à tous les membres du clubs, pratiquants de surfcasting ou débutants.

Ces animations « surfcasting » devraient également nous permettre d'ouvrir nos activités à un jeune public.

Nous prenons contact avec des clubs orientés surfcasting pour les rencontrer et savoir comment ils organisent le développement de cette pratique auprès de leurs membres sur les aspects initiations, perfectionnement, montages, techniques de lancer, sorties et compétitions.

Pour compléter ce projet, le CPAG organise, au mois de juin 2022, un concours de surfcasting ouvert aux membres du club pour découvrir le surfcasting « mode compétition ».

Le concours se déroulera le 11 juin 2022 sur la plage de Bréville sur Mer, au bout de la route de la mer de 15h30 à 18h.

Le règlement du concours est disponible sur le site Internet du club et au local de permanence.

Le concours annuel de l'Échappée Belle se poursuivra en 2022 avec quelques modifications.

Le concours se nommera « Le challenge du Loup ». Il est organisé par l'APH, le Yacht club de Granville et le CPAG en partenariat avec le port de Granville.

La date du concours est fixée le dimanche 26 juin 2022. Les organisateurs communiqueront le règlement et les conditions d'inscription ultérieurement.

Le départ sera donné à 8h00 au Loup et en groupe. Chaque bateau devra avoir pointé sa présence avant le départ.

La participation reste inchangée et est fixée à 10 euros.

Le décompte et la remise des prix se dérouleront au Yacht Club de Granville.

Le règlement du concours est disponible sur le site Internet du CPAG et au local de permanence.

Patrick ALVES

Du côté navigation

Parler Marin (3ème partie)

Comme dans tous les métiers ou secteurs d'activité, le domaine maritime a son propre vocabulaire. Il est sinon important au moins intéressant d'utiliser le mot ou l'expression appropriée à bord d'un bateau ou autre engin flottant.

Nous avons essayé de rassembler la plus grande partie du « parler marin », celle que vous êtes amenés à utiliser.

La liste étant longue, nous l'avons divisée en trois parties. Voici la troisième :

Juliett : mot du code international des signaux désignant la lettre J. Signification : Tenez-vous à distance. J'ai un incendie à bord et je transporte des substances dangereuses. Ou : j'ai une fuite de substance dangereuse.

Jusant (ou reflux) : désigne la marée descendante et aussi le courant qui en y est associé (contraire : flot)

Kilo : mot du code international des signaux désignant la lettre K. Signification : je désire entrer en communication avec vous, ou vous invite à transmettre.

Leaning-post : type d'assise servant d'appui fessier afin de piloter debout.

Ligne d'arbre : type de transmission reliant le moteur à l'hélice en traversant la coque par l'intermédiaire d'un presse-étoupe.

Ligne de flottaison : ligne située sur la coque au niveau de la surface de l'eau. Elle délimite aussi les œuvres vives, des œuvres mortes et permet de vérifier si le bateau est bien dans ses lignes.

Lima : mot du code international des signaux désignant la lettre L. Signification : stoppez votre navire immédiatement (lien).

Liston : bande de protection en plastique ou caoutchouc, ou alors baguette en inox ceinturant la coque sur sa partie supérieure.

Livet : ligne de jonction entre la coque et le pont.

Loch : appareil permettant de mesurer la vitesse d'un bateau (id.speedomètre).

Lover : enrouler un bout sur lui-même.

Longueur de coque : longueur de la coque dépourvue de tout accessoire à ses extrémités (davier, plage de bain).

Longueur hors tout : longueur extrême de la coque avec tous ses accessoires (davier, ancre, plateforme arrière...).

Main courante : barre fixée à différents endroits d'un bateau permettant aux passagers de se tenir.

Maître bau : désigne la plus grande largeur de la coque d'un navire (cf. bau).

Manille : pièce métallique en forme de U dont l'ouverture s'effectue à l'aide d'une clavette afin de relier deux éléments ensemble.

Mariniser : adapter à l'eau de mer (un moteur, par exemple).

Marsouiner : phénomène caractérisant les mouvements ondulatoires (tangage) de la proue d'un bateau à l'image des marsouins.

Marnage : différence de hauteur d'eau entre la pleine mer et la basse mer.

Membrure : pièce courbée en bois ou en métal, reliée à la quille et sur laquelle sont fixés les bordés.

Mid-cabin : cabine située au milieu de la coque et sous le pont d'un bateau habitable.

Mike : mot du code international des signaux désignant la lettre M. Signification : mon navire est stoppé et n'a plus d'erre.

Mille nautique (ou mille marin) : unité maritime de mesure de distance équivalente à 1.852 mètres. Notez aussi qu'un nœud, unité de mesure de vitesse, correspond à un mille par heure (1,852 km/h).

Môle : jetée de protection située à l'entrée d'un port.

Monocoque : bateau à une seule coque (contraire : multicoque)

Morte-eau : marée de faible amplitude, donc de petit coefficient (contraire : vive-eau)

Motor-yacht : type de bateau caractérisé par une grande taille et des aménagements luxueux.

Mou : donner du mou à un bout signifie relâcher la tension. A l'inverse, reprendre du mou consiste à rattraper de la longueur.

Mouillage : caractérise l'ensemble de la ligne de mouillage (ancre, chaîne, bout) et aussi l'endroit où un bateau jette l'ancre.

Mouillage forain : mouillage gratuit par définition, à l'instar du camping sauvage, par exemple.

Nable : ouverture circulaire dans la coque, le pont ou le cockpit permettant d'évacuer de l'eau ou de remplir un réservoir, comme un nable de carburant, par exemple.

Nœud : unité maritime de vitesse correspondant à 1,852 km/h, soit à un mille par heure.

Nord-est : terme désignant un vent de direction nord-est.

Nor-ouest : terme désignant un vent de direction nord-ouest.

Nourrice : réservoir de carburant mobile souvent utilisé pour les hors-bord.

November : mot du code international des signaux désignant la lettre N. Signification : non (réponse négative, ou le signal qui précède doit être compris sous forme négative).

Œil : boucle cousue ou épissée à l'extrémité d'un bout.

Œuvres-vives : désigne la partie de la coque immergée et donc située sous la ligne de flottaison (contraire : œuvres mortes).

Œuvres mortes : désigne toutes les parties situées au dessus de la ligne de flottaison (contraire : œuvres vives).

Offshore : type de bateau spécialement conçu pour les vitesses élevées.

Open : bateau dépourvu de cabine et au plan de pont ouvert.

Orin : filin reliant un corps immergé (ancre, filet de pêche) à une bouée de repérage.

Oscar : mot du code international des signaux désignant la lettre O. Signification : un homme à la mer.

Panneau de pont : ouverture pratiquée sur le pont faisant souvent office de fenêtre.

Papa : mot du code international des signaux désignant la lettre P. Signification : 1. Au port : toutes les personnes doivent se présenter à bord, le navire doit prendre la mer. 2. A la mer, fait par un bateau de pêche : mes filets sont accrochés par un obstacle. 3. A la mer (voie sonore) : J'ai besoin d'un pilote.

Parer : se tenir prêt, se préparer à une manœuvre ou à passer un cap, par exemple.

Pare-battage : sorte de bouée gonflée d'air servant à amortir et à protéger la coque face à d'éventuels chocs sur un quai ou un autre bateau souvent confondue avec la défense (il n'y a que des défenses sur un bateau).

Pas : unité de mesure exprimée en pouces (2,54 cm) correspondant à la distance théorique parcourue par l'hélice en une rotation.

Passavant : passage sur le pont permettant à une personne de cheminer de l'arrière à l'avant d'un bateau.

Passerelle : plateforme permettant de passer du quai au bateau, ou inversement. Désigne aussi la partie la plus élevée d'un gros navire.

Pavillon : désigne un drapeau dans le langage maritime.

Pavois : partie du franc-bord située au dessus du pont et servant de garde corps.

Pêche-promenade : type de bateau équipé pour la pêche côtière et disposant d'une timonerie (id. timonier).

Pétrole : terme maritime signifiant l'absence de vent.

Pied : unité de mesure anglo-saxonne (30,48 cm) très utilisée dans le domaine maritime.

Pinoche : cheville en bois de forme conique utilisée pour boucher une fuite, tel un trou dans la coque, une durite, etc.

Pissette : terme d'argot désignant le jet d'eau de mer projeté par le circuit de refroidissement d'un moteur hors-bord.

Plaque antiventilation : plaque horizontale d'une embase moteur située au-dessus de l'hélice afin d'en limiter sa ventilation.

Plat-bord : rebord horizontal situé au-dessus du franc-bord.

Plage de bain : plateforme arrière située dans le prolongement de la coque facilitant l'accès au bateau lors des baignades ou depuis un quai.

Pod : embases installées par paire et traversant le fond de la coque verticalement. Dotées d'un grand angle de giration et contrôlées par joysticks, elle permettent des manœuvres très faciles.

Pneumatique : type de bateau équipé de flotteurs.

Pouce : unité de mesure anglo-saxonne correspondant à 2,54 cm.

Pompe de cale : appareil aspirant et évacuant l'eau contenue dans une cale.

Poupe : désigne la partie arrière du bateau (contraire : proue)

Presse étoupe : dispositif assurant l'étanchéité du passage de la ligne d'arbre à travers la coque.

Proue : désigne la partie avant d'un bateau (contraire : poupe).

Prélat : bâche ou housse servant à protéger les équipements d'un bateau (poste de pilotage, sièges, etc.)

Propulseur d'étrave : système de propulsion électrique muni d'une hélice disposée perpendiculairement à la marche du bateau afin faciliter les déplacements latéraux lors des manœuvres.

Puit à chaîne : emplacement de la baïlle à mouillage recevant la chaîne.

Quart : durée pendant laquelle l'équipage est d'astreinte. Originellement un quart dure quatre heures.

Quille : longue pièce verticale située dans l'axe et sous la carène.

Quebec : mot du code international des signaux désignant la lettre Q. Signification : mon navire est « indemne » et je demande la libre pratique.

Raquetter : phénomène désignant un mouvement oscillatoire latéral du bateau lorsque la carène « rebondit » d'un bord à l'autre à haute vitesse.

Radar : appareil électronique permettant de détecter navires et obstacles.

Raguer : mouvement d'usure par frottement.

Raz : appellation d'un courant violent provoqué par le flot ou le jusant dans un passage étroit (Raz de Sein, Blanchard).

Redan : décrochement latéral de la coque venant briser son profil afin de favoriser le déjaugage.

Roll bar : arceau métallique ou en polyester fixé à l'arrière d'un bateau sur lequel sont placés antennes et feux de navigation (id. arceau).

Romeo : mot du code international des signaux désignant la lettre R. Signification : j'ai bien reçu votre message.

Roof : terme anglophone désignant le toit d'un bateau.

Roulis : balancement latéral d'un bateau souvent provoqué par des vagues ou de la houle provenant de côté.

Runabout : type de bateau motorisé en in board.

Safran : partie immergée du gouvernail permettant de diriger le navire.

Saisine : bout ou poignée fixé le long des flotteurs d'un pneumatique permettant aux passagers de se tenir.

Saute-vent : petit pare-brise agissant comme déflecteur d'air.

Sedan : cockpit de pilotage extérieur situé sur le toit d'une vedette (id. fly-bridge).

Seuil : mur sous-marin placé à l'entrée d'un port pour retenir l'eau à marée basse.

Sextant : instrument de navigation permettant de relever l'angle d'un astre par rapport à l'horizon afin de déterminer sa position géographique.

Sillage : vagues en forme de V suivant la trajectoire d'un engin se déplaçant dans l'eau.

Sierra : mot du code international des signaux désignant la lettre S. Signification : je bats en arrière.

Shiphandler : terme anglophone désignant un magasin d'accastillage et de matériel nautique.

Slip : terme anglophone désignant une cale de mise à l'eau (slip = glissant).

Sondeur : instrument électronique permettant de sonder les fonds sous-marins pour en connaître la profondeur et parfois même la nature.

Souquer : tirer avec force sur un bout.

Speedomètre : appareil électronique permettant de mesurer la vitesse d'un navire.

Step : décrochement perpendiculaire à la coque diminuant la surface mouillée afin d'améliorer les performances.

Du côté navigation

Sun deck : type de bateau dont la caractéristique principale est de recevoir un bain de soleil à l'avant

Superstructures : construction installée sur le pont d'un bateau, comme une timonerie ou un fly-bridge, par exemple.

Suroît : désigne le vent provenant du sud-ouest et aussi les traditionnels chapeaux imperméables des pêcheurs.

Tableau arrière : partie verticale de la poupe d'un navire.

Taquet : pièce fixée au navire pour y amarrer les aussières.

Tangage : mouvement longitudinal d'un bateau (balancement d'avant en arrière).

Tango : mot du code international des signaux désignant la lettre T. Signification : fait par un bateau de pêche, ne me gênez pas, je fais du chalutage jumelé.

Taud : bâche de protection.

Timonerie : poste de pilotage abrité dans un habitacle fermé et caractéristique des bateaux appelés « timoniers ».

Timonier : type de bateau principalement prévu pour la pêche côtière et disposant d'une timonerie (id. pêche-promenade).

Tirant d'air : distance entre la ligne de flottaison et la partie la plus haute d'un bateau.

Tirant d'eau : distance entre la surface de l'eau (ligne de flottaison) et la partie la plus basse d'un navire.

Tonture : désigne la courbure longitudinale du pont d'un bateau.

Tonneau : unité de volume utilisée dans la marine traditionnelle pour déterminer la jauge d'un navire, c'est à dire sa capacité de chargement.

Tonnage : jauge d'un navire exprimée en tonneau.

Transmission : système mécanique permettant de transmettre la puissance d'un moteur à une hélice.

Travel-lift : terme anglophone désignant une grue mobile permettant de soulever et de déplacer un bateau à l'aide de sangles.

Traversier : venant de travers, comme un courant, par exemple.

Trawler : type de bateau idéal pour les voyages au long cours.

Tribord la droite, en langage maritime.

Trim (trim power) : système équipant les moteurs hors-bord et Z-drive, permettant le réglage de l'assiette longitudinale d'un bateau.

T-top : toit souple ou rigide monté sur une structure en inox afin de protéger les passagers du soleil (bimini).

Tulipé : une étrave tulipée présente une forme évasée de bas en haut et agit généralement comme un bon déflecteur.

Tuna tower : superstructure métallique installée sur les vedettes fishing et munie d'un poste de pilotage en hauteur afin de repérer facilement les poissons au large.

Uniform : mot du code international des signaux désignant la lettre U. Signification : vous courez vers un danger.

Varangue : pièce de renfort en bois ou en métal de la structure d'un bateau reliant horizontalement les membrures en fond de cale.

Vedette open : type de bateau au pont ouvert sur l'extérieur et sans fly-bridge.

Vedette à fly : type de bateau disposant d'un fly-bridge.

Ventilation : désigne un phénomène se produisant au niveau de l'hélice lorsque cette dernière entraîne de l'air depuis la surface et engendre alors une augmentation brutale du régime moteur.

VHF (Very High Frequency) « très haute fréquence, en français » : désigne un appareil de radio télécommunication utilisé en mer.

Victor : mot du code international des signaux désignant la lettre V. Signification : je demande assistance.

Vide-vite : ouverture pratiquée en bas du tableau arrière afin d'évacuer l'eau contenue dans le cockpit.

Virure : nervure longitudinale intégrée à la coque.

Vive-eau : marée de forte amplitude et donc de gros coefficient (contraire : morte-eau).

Voie d'eau : entrée d'eau accidentelle à travers la coque.

Walkaround : type de bateau proche d'une coque open.

Whiskey : mot du code international des signaux désignant la lettre W. Signification : je demande de l'assistance médicale.

X-ray : mot du code international des signaux désignant la lettre X. Signification : arrêtez vos manœuvres et veillez mes signaux.

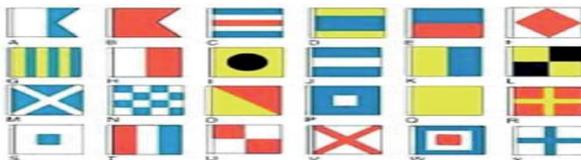
Yacht : terme anglophone désignant originalement un bateau de plaisance. Aujourd'hui les yachts caractérisent plutôt les grosses unités.

Yankee : mot du code international des signaux désignant la lettre Y. Signification : mon ancre chasse.

Zodiac : marque devenue un nom générique pour désigner un bateau pneumatique.

Zulu : mot du code international des signaux désignant la lettre Z. Signification : 1. J'ai besoin d'un remorqueur. 2. Fait par un bateau de pêche : je mets à l'eau mes filets.

Jean-Luc BRIAULT



Nous rejoindre, se renseigner

Créé le 16 décembre 1973, le **CPAG** a pour objet la pratique de la pêche à pied, du bord et en bateau, d'assurer la pérennité des espèces, protéger l'écosystème aquatique, la protection de la nature, la défense de l'environnement, la détection des pollutions.

Le **CPAG** compte 360 membres adhérents, plus de 60 partenaires.
Il est membre de la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer).

Le **CPAG** organise chaque année 9 ateliers pêche en général le dernier vendredi de chaque mois de janvier à juin et de septembre à novembre sur les thèmes :
La sécurité en mer, la pêche du lieu, de la dorade, du bar, la pêche à pied, les pêches d'été, la pêche aux engins, le surfcasting, connaître Chausey et les Minquiers, les nœuds marins et le matelotage, les nœuds de pêche, Le phénomène des marées, la météorologie, l'entretien et l'hivernage du matériel et du bateau, la cuisine de la mer.
Il accompagne, en fonction des conditions météorologiques, des sorties pêche pour la mise en œuvre des thèmes des ateliers pêche.

Il publie pour ses adhérents et ses partenaires une revue trimestrielle « **Les Échos du CPAG** », adressée à tous les membres et partenaire 650 exemplaires chaque trimestre et ce depuis le 1^{er} trimestre 1992.

En complément des ateliers pêche, il confectionne et distribue des « **Guides techniques** » : mémento sur les méthodes de pêche, les nœuds marins et de pêche, la sécurité en mer et les premiers secours, la cuisine de la mer ...

Il réalise chaque année un « **Annuaire des marées** » édité à 8000 exemplaires accompagné de calendriers.

Il assure chaque mercredi matin et chaque samedi matin des permanences sur le port de 10 h à 12 h.

Il dispose d'un mouillage dans le Sound de Chausey et dans l'avant port.
Il organise avec l'APH des formations pour les permis bateau et le certificat de radiophonie restreinte.
Chaque année, lors de l'assemblée générale du club au mois d'octobre, le CAPG récompense des plus belles prises de l'année.

Il organise avec l'APH et le Yacht Club de Granville en partenariat avec le port de Hérel un concours de pêche (le Challenge du Loup).
Il aide d'autres clubs pour assurer la sécurité de sorties en mer.
Il participe aux Puces Nautiques et à l'embarquement immédiat, au nettoyage du Sound, à la fête des voisins de pontons, ...

Les membres du conseil d'administration participent à de nombreuses réunions en lien avec l'objet du club à savoir comités de gestion et de suivi, Natura 2000, Comité 50, conseil portuaire, qualité des eaux, etc.

Bulletin d'adhésion



N'hésitez pas à faire adhérer votre entourage !

Nouvelle adhésion **Renouvellement d'adhésion**

Adhésion du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

Civilité : M. Mme
 Nom.....Prénom.....
 Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :
 Adresse.....
 Code postal..... Ville.....
 Téléphone : fixe..... mobile
 Courriel@.....

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède : un bateau : OUI / NON Un kayak : OUI / NON
 Immatriculation : Nom :
 Si oui : dans le port de Hérel (place n°) / sur remorque / en port à sec
 Mise à l'eau : cale de Hérel / Autre cale :
 Sur liste d'attente du port de Hérel : OUI / NON si oui, depuis le
 Je pratique :

La pêche en bateau	OUI / NON
La pêche au thon	OUI / NON
La pêche en kayak	OUI / NON
La pêche du bord (surfcasting, pêche à rôder, digues)	OUI / NON
La pêche à pied	OUI / NON

Cotisation au CPAG	OUI/NON	22 €
Cotisation jeune (-18 ans)	OUI/NON	10 €
Cotisation FNPP	OUI/NON	15 €
Frais d'envoi par courrier	OUI/NON	4 €
Total de mon règlement		

Bulletin à retourner rempli et accompagné du règlement (chèque à l'ordre du CPAG) à l'adresse suivante :

CPAG
 Bureau du port de plaisance de Hérel
 Promenade du Docteur Paul LAVAT
 50400 GRANVILLE

Date : Signature :

..... cadre réservé au CPAG	
N° de carte CPAG :	N° FNPP :
Règlement chèque <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/>	Enregistrée le

Haddock poché à l'œuf Recette pour 4 personnes

Ingrédients

Jacques
Le Divellec

1 l de court-bouillon au lait
800 g de haddock
10 cl de vinaigre blanc
4 œufs
1 citron
100 g de beurre
Pluche de persil haché
Sel
Poivre

Recette

Le court-bouillon au lait (pour 1 litre) :

50 cl d'eau
50 cl de lait
1 oignon
1 gousse d'ail
1 carotte
1 bouquet garni (1 feuille de laurier, 1 brindille de thym, 2 tiges de persil, 1 morceau de vert de poireau, 1 branche de céleri)

Peler l'oignon et la gousse d'ail ;
Éplucher la carotte, la rincer et la couper en rondelles ;
Dans une grande casserole, mettre les légumes, le bouquet garni, ajouter l'eau, le lait ;
Porter à ébullition et faire cuire à petits frémissements pendant 15 min ;
Écumer en cours de cuisson et laisser refroidir ;
Attention : pour le court-bouillon au lait pour le haddock ne pas ajouter de sel. Pour les autres poissons, prévoir 6 g de sel.

Le poisson

Plonger le haddock dans le court-bouillon au lait ;
Porter à la limite de l'ébullition et cuire à petits frémissements pendant 6 min ;
Sortir le poisson avec une écumoire, l'éponger ;
Le garder au chaud au-dessus d'une casserole d'eau frémissante.

Porter 2 l d'eau non salée à ébullition et ajouter le vinaigre ;
Casser 1 œuf dans une louche, et le plonger au fond de la casserole ;
Retourner la louche pour déposer l'œuf au fond de la casserole et laisser cuire 3 min ;
Sortir l'œuf et le déposer dans un saladier rempli d'eau froide pour stopper la cuisson.

Répéter l'opération 3 fois.

Presser le citron et garder le jus ;
Couper le beurre en petits dés et le faire fondre sans le cuire ;
Le verser dans une saucière et ajouter le jus de citron.

Découper le haddock en parts égales et le poser dans une assiette ;
Déposer un œuf poché ;
Arroser de sauce au beurre citronné ;
Saler et poivrer légèrement ;
Ajouter les pluches de persil.

Servir accompagner de pommes de terre à l'anglaise ou des épinards cuits à la vapeur.

Déguster.

Le haddock, qui est une appellation spécifique, est de l'églefin fendu en deux dans le sens de la longueur et fumé doucement à basse température. Sa couleur orangée est caractéristique.

Il peut être employé pour des recettes de tourte du pêcheur ou de choucroute de la mer.

Les rendez-vous 2022

Sous réserve des conditions sanitaires

Les ateliers mensuels

28 janvier 2022	Connaître Chausey et Les Minquiers
25 février 2022	La pêche du lieu
25 mars 2022	La pêche au large
29 avril 2022	La pêche de la dorade
27 mai 2022	La pêche du bar
24 juin 2022	Les pêche du bord (à pied, surfcasting et à rôder)
30 septembre 2022	Les cartes marines et l'électronique de bord (GPS, sondeur, radar, VHF)
28 octobre 2022	Choisir et connaître son matériel de pêche
25 novembre 2022	La cuisine de la mer

Les ateliers « pratique »

Ces ateliers permettent la mise en pratique des thèmes abordés lors des ateliers mensuels. Ils se déroulent par groupe de huit personnes au maximum avec inscription au local de permanence ou par messagerie.

Janvier (7 et 15) – Février (5 et 19)	Les nœuds de pêche
Mars (2 et 16) – Avril (8 et 22) Les 12/03 et 25/03	Les montages « lieu » Les lancers (en extérieur)
Mai - Juin	Les montages « bar », « dorade »
Septembre - Octobre	Les montages pour les pêches du bord

Concours

26/06/2022	Le Challenge du Loup
11/06/2022	Concours de surfcasting

Les autres rendez-vous

Assemblée Générale du CPAG : 14 octobre 2022

Les sorties pêche : Lorsque les conditions météorologiques le permettent, le club proposera des sorties pêche. L'information sera affichée à la permanence et sur notre site Internet ; elle précisera la date, le lieu et l'heure de rendez-vous ainsi que le thème de la sortie et la zone de pêche retenue.